



## HAUT du THEM - CHÂTEAU LAMBERT

Mairie : 3, rue de la Vierge

70440 HAUT du THEM Tel. 03.84.20.40.84 Fax 03.84.63.86.80

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 09 décembre 2016

**Étaient présents :**

Mr CLAUDEL Hubert, Maire

Mme, M. VALDENAIRE Sylviane, LAMBOLEY Claude, GENEY Jean-Michel, adjoints,  
Mme, M. ZWILLER Marie-Michèle, DAVAL Jean-Luc, GALMICHE Daniel, conseillers  
délégués aux adjoints,

Mme PEREAUX Laurence, Mr TOTTOLI Denis, conseillers municipaux

Absente ayant donné pouvoir : Mme GALLET Aurore à Mme VALDENAIRE Sylviane

Absente : Mme HERAULT Charlotte,

**Secrétaire de séance :** Madame PEREAUX Laurence

Mr le Maire fait part au conseil municipal que depuis le dernier conseil, il n'y a pas eu de naissance, de mariage, de décès.

**Délibération 2-2016/12/043 : Délégués au Conseil Communautaire :**

Le conseil municipal prend bonne note que suite à la modification du périmètre de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon (CCHVO), les délégués communautaires sont déterminés dans l'ordre du tableau et au nombre de 2 titulaires soit : M. CLAUDEL Hubert et Mme VALDENAIRE Sylviane.

**Délibération 2-2016/12/044 : Vente de bois au SHVO :**

Le conseil municipal décide de vendre le bois coupé pour la réalisation des travaux de protection de captage à Château Lambert au SHVO soit 25 m3 pour 1 000 € HT.

**Délibération 2-2016/12/045 : Adhésion à l'Agence Départementale pour la maintenance informatique :**

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'Agence Départementale Ingénierie 70 pour la maintenance informatique en remplacement du Conseil Départemental suite aux modifications des compétences imposées par la loi NOTRe.

**Délibération 2-2016/12/046 : Décision Modificative au budget communal :**

Le conseil municipal décide le versement de 559.57 € aux articles 6811(DF) et 28033 (RI) à prendre au 021 et 023 virements de la section de fonctionnement/ investissement.

**Délibération 2-2016/12/047 : ONF : programme de travaux 2017 :**

Le conseil municipal accepte le programme de travaux 2017 dans la forêt communale de Haut du Them - Château Lambert proposé par l'ONF pour un montant de 22 854.54 € HT en fonctionnement et en investissement.

**Délibération 2-2016/10/048 : Devis pour la mise au point et la régularisation des cimetières :**

Le conseil municipal accepte le devis proposé de 8 449 € HT pour la réalisation de la mise au point des cimetières (digitalisation des plans, diagnostic des tombes, recollement des concessions, installation du logiciel, soutien juridique...).

**Délibération 2-2016/10/049 : Poste d'accroissement d'activité en administratif :**

Le conseil municipal décide la réalisation d'un poste d'accroissement d'activité 24h par semaine en administratif pour début 2017 pour la mise à jour de la plaquettes et des conventions, ... de la Maison de Services au Public (MSAP).

**Délibération 2-2016/10/050 : Actualisation du tableau des effectifs de la commune :**

Le conseil municipal, vu les modifications réglementaires imposées au 1er janvier 2017, approuve le tableau des effectifs de la Commune de Haut du Them - Château Lambert.

**Questions diverses :**

CCHVO : Compte rendu du Conseil Communautaire qui a eu lieu le 24 octobre 2016. Le prochain conseil communautaire est ce mercredi 14 décembre 2016.

Vu pour être affiché le 16 décembre 2016 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Haut du Them-Château Lambert, le 14 décembre 2016

Le Maire. Hubert Claudel

